



Résiliation contrat de location saisonnière

Par **do 82_old**, le **18/07/2007** à **08:37**

Bonjour, je loue une maison à oléron en saisonnier, mon client a loué pour la période du 28 juillet 2007 au 11 aout 2007, et m' a réglé en janvier 30% d'arrhes pour la réservation, à ce jour il m'indique par mail, qu'il ne sait si il pourra venir vu qu'il a une nièce en phase terminale. Je ne sais pas ce qu'il désire exactement, car les clauses du contrat prévoit qu'à moins d'un mois avant l'arrivée dans les lieux, la totalité de la somme restante, est dûe. Pour le moment il ne m'a envoyé aucune lettre recommandée me précisant sa position et je suis dans l'impossibilité de pouvoir essayer de relouer, s'il se desistait vu le court délai et qui se réduit de jour en jour. Que dois je faire ??????rnrnMme PERNOT